

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/12/2019

Dossier complet le :
09/03/2020

N° d'enregistrement :
F01119P0287

1. Intitulé du projet

Aménagement de zones d'expansion de crue à fin de régulation des eaux de ruissellement. Secteur Coupvray Nord Canal
Commune de Coupvray (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Val d'Europe Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BALCOU- Président

RCS / SIRET 247170033900010 Forme juridique 7348-Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Ouvrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker. f) ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations[...] aménagement hydrauliques R562-13	Accueil d'une zone d'expansion de crues à fin de régulation des eaux de ruissellement dans une ancienne peupleraie qui a récemment été exploitée. Surface de projet: environ 12 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans l'emprise d'anciennes peupleraies existantes en fond de vallée sur la commune de Coupvray au Nord du canal de Meaux à Chalifert, Val d'Europe Agglomération (VEA) souhaite réaliser des aménagements destinés à accueillir des zones d'expansion de crues à fin de régulation de ses eaux de ruissellement. Ce projet participe à une valorisation écologique et paysagère de ce site de fond de vallée au-delà de la problématique hydrologique posée de longue date dans ce secteur.

Ce projet est prévu au PLUi (voir annexes).

Un cas par cas a été déposé pour ce projet en 2017 et a donné lieu à une décision DRIEE-SDDTE-2017-103 le 26 juin 2017.

Cette décision soumet le projet à Evaluation Environnementale sur les arguments que:

- le déboisement du site sur l'emprise du projet est susceptible d'avoir une incidence sur les habitats et les espèces
- la réalisation d'une diguette est susceptible d'avoir une incidence sur la zone humide

Or, depuis cet avis, le projet a sensiblement évolué:

- en intégrant le territoire de la Commune d'Esbly qui va rejoindre VEA en janvier 2020 le projet peut être réalisé sans nécessité de construire une diguette en régulant les eaux au niveau du franchissement de la voie SNCF
- la peupleraie a été entièrement exploitée par son propriétaire en 2018-2019, le déboisement n'est donc plus nécessaire au projet

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit l'optimisation des caractéristiques d'une zone humide en utilisant au mieux :

- ses capacités de stockage
- son rôle d'abattement des pollutions apportées par les eaux de ruissellement

L'objectif est de participer à la protection des milieux récepteurs du point de vue

- de la régulation des eaux de ruissellements provenant du nord de la commune de Coupvray et du bourg d'Esbly, pour limiter les débits renvoyés dans le ru de Coupvray puis le Grand Morin en aval.
- De l'objectif de restauration de la qualité des eaux de ces milieux récepteurs selon les critères de la DCE.

Le dimensionnement de ces capacités de stockage est établi selon le schéma d'assainissement des eaux pluviales, réalisés en 1980 pour l'ensemble du secteur de Marne la Vallée.

Les deux grands principes énoncés par ce schéma d'assainissement sont :

- Un droit de rejet à 2.1l/s/ha géographique ;
- Un niveau de protection jusqu'à l'occurrence centennale.

La revalorisation écologique reste cependant l'objectif privilégié avec notamment la restauration de la zone humide présente sur l'emprise des peupleraies, intégrant une diversification de ces milieux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ces structures ne sont pas des bassins de retenue.

Il s'agit de terrains inondables utilisés pour stocker temporairement les eaux pluviales. Ils ne nécessitent pas de travaux de terrassement (le projet soumis au cas par cas en 2017 impliquant la réalisation de diguettes autour de la zone de stockage est abandonné).

Deux ouvrages de régulation des eaux disposés de part et d'autre de la voie ferrée protégeront l'aval des inondations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces zones d'épandages auront des rôles multiples en phase d'exploitation :

- elles participent à la protection des zones aval contre les inondations;
- elles concourent à la valorisation paysagère du secteur ;
- elles permettent de conserver et de mettre en valeur la zone humide sur l'emprise des anciennes peupleraies;
- elles peuvent être le support pédagogique de la découverte de ce type de milieux.

L'annexe 9 décrit la conception de ces ouvrages.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique

Autorisation Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume maximal des aires d'épandage:	
aire d'épandage amont: Volume stocké à occurrence 30 ans: _____	5 500 m3
aire d'épandage aval: Volume stocké à occurrence 30 ans: _____	14 500 m3
La surface ennoyée à l'occurrence 30 ans est de 8.9 ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Les Prés et le Fond de
l'Aulnoy - Commune de Coupvray
(77700)

Coordonnées géographiques¹ Long. 48°90'16"89 Lat. 2°80'12"65

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 Les Prés (voir carte en annexe)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enveloppe d'alerte de la DRIEE (voir carte) La délimitation de la zone humide sera précisée dans le cadre du dossier loi sur l'eau
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 10 kilomètres, il existe un site polynucléaire classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit du site des Boucles de la Marne (n°FR1112003) qui totalise 2641 ha. Voir carte en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a plutôt comme objectif de favoriser la biodiversité en diversifiant les milieux humides et en participant à la phyto-épuration des eaux. Des perturbations temporaires liées au travaux seront possibles mais seront évitées au maximum par une adaptation du calendrier du chantier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancienne activité sylvicole d'exploitation de l'ancienne peupleraie n'est pas reconduite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Avec la technique retenue, les capacités de stockage pour les eaux de ruissellement ne seront pas obtenues par déblai du terrain naturel. Les volumes à stocker seront contenus sur le terrain naturel du fond de vallée.

Un travail sur le choix du calendrier de travaux le moins pénalisant pour les milieux et les espèces sera réalisé afin de réaliser les aménagements nécessaires pour accéder au lieu d'implantation des ouvrages hydraulique de régulation en préservant au maximum les espèces présentes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les éventuelles incidences environnementales du projet sont cantonnées aux milieux aquatiques. Le projet ne présente pas d'enjeux vis à vis des milieux humains ou urbains.

Les incidences sur les milieux naturels et aquatiques seront traitées dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau auquel le projet est soumis (au moins pour la rubrique 3.2.6.0).

A ce titre, l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire car elle n'apporterait pas d'éléments complémentaires nécessaires à l'appréciation du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Carte de localisation au 1/10 000 avec photo aérienne 2. Carte d'occupation des sols 3. Carte de localisation des ZNIEFF autour du site 4. Hydrographie générale 5. Hydrographie locale 6. Enveloppe alerte zone humide (DRIEE) 7. PLUi: carte et extrait règlement zone 8. Cartographie du projet 9. Note explicative du fonctionnement hydraulique du projet 10. Plans détaillés du projets 11. Présentation du projet à la DDT 77

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

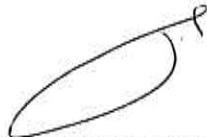
Fait à

Chessy

le.

09/03/20

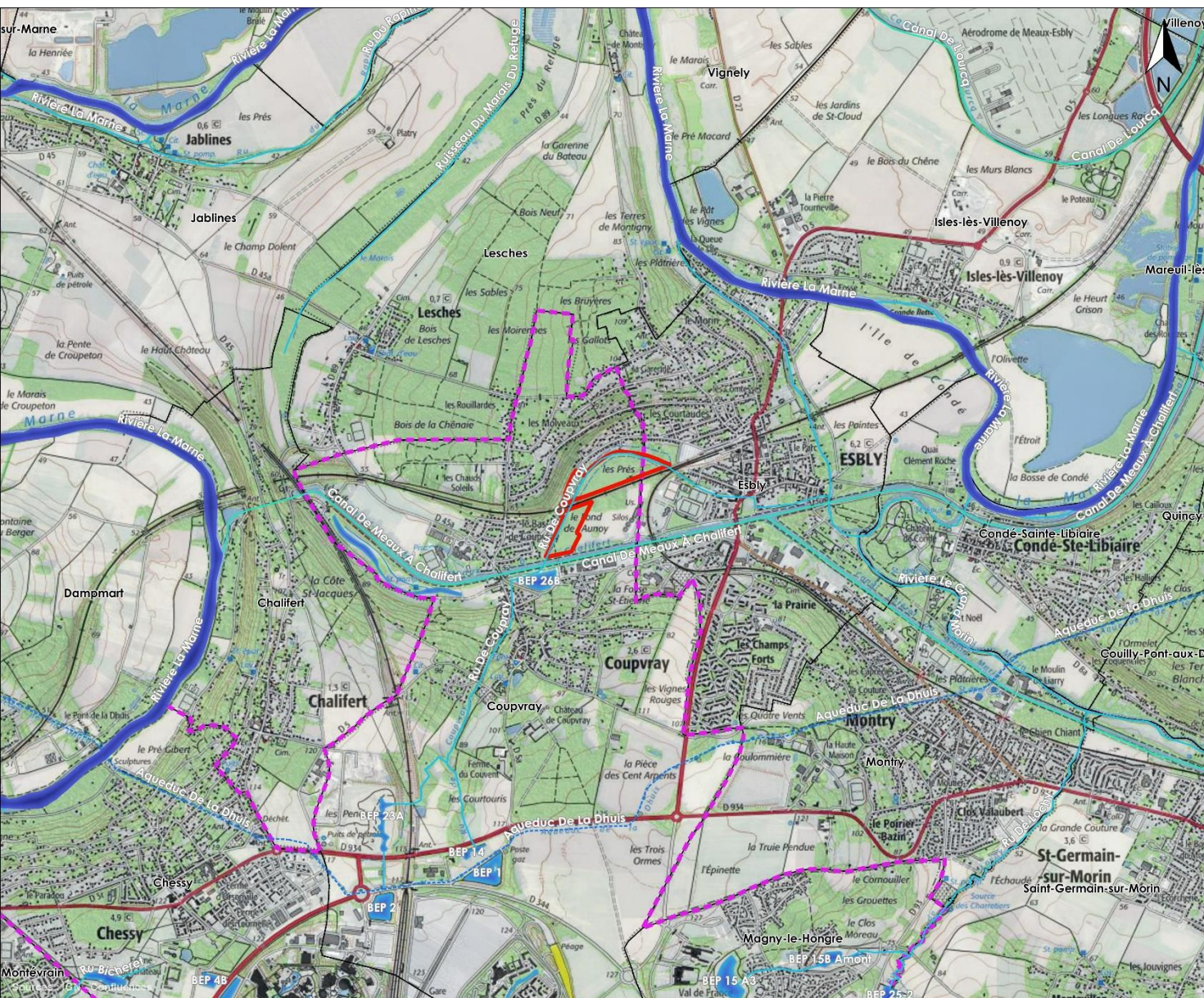
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Carte de localisation



Légende

- Emprise du projet
- Val d'Europe Agglomération
- Limite communale

Hydrographie

- La Marne
- Bassins
- Aqueduc, conduite forcée
- Canal, chenal
- Cours d'eau naturel

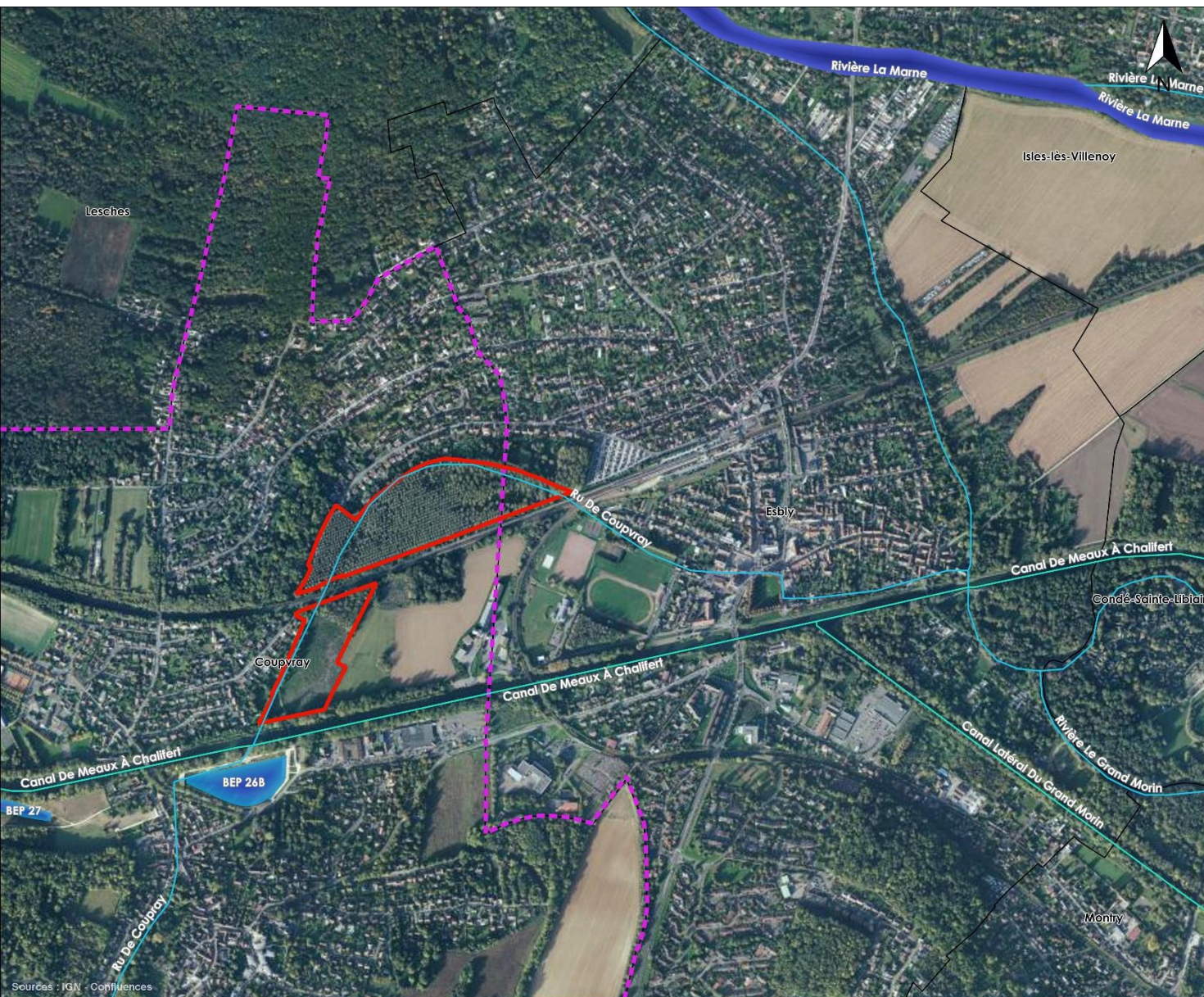
0 200 400 600 m



1:25 000



Carte de localisation



Légende

- Emprise du projet
- Val d'Europe Agglomération
- Limite communale

Hydrographie

- La Marne
- Bassins
- Aqueduc, conduite forcée
- Canal, chenal
- Cours d'eau naturel

0 200 400 600 m

1:10 000

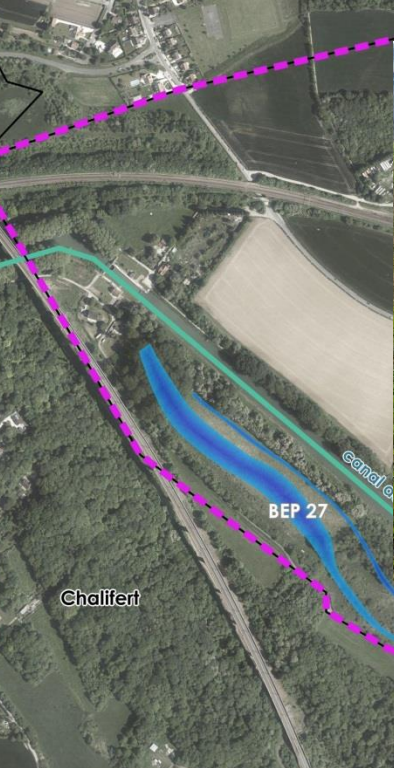
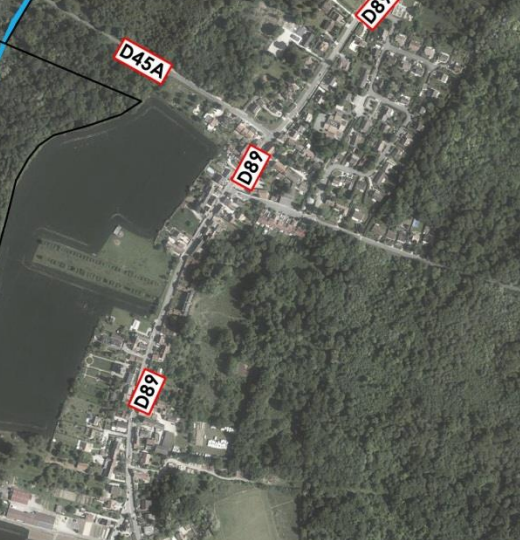
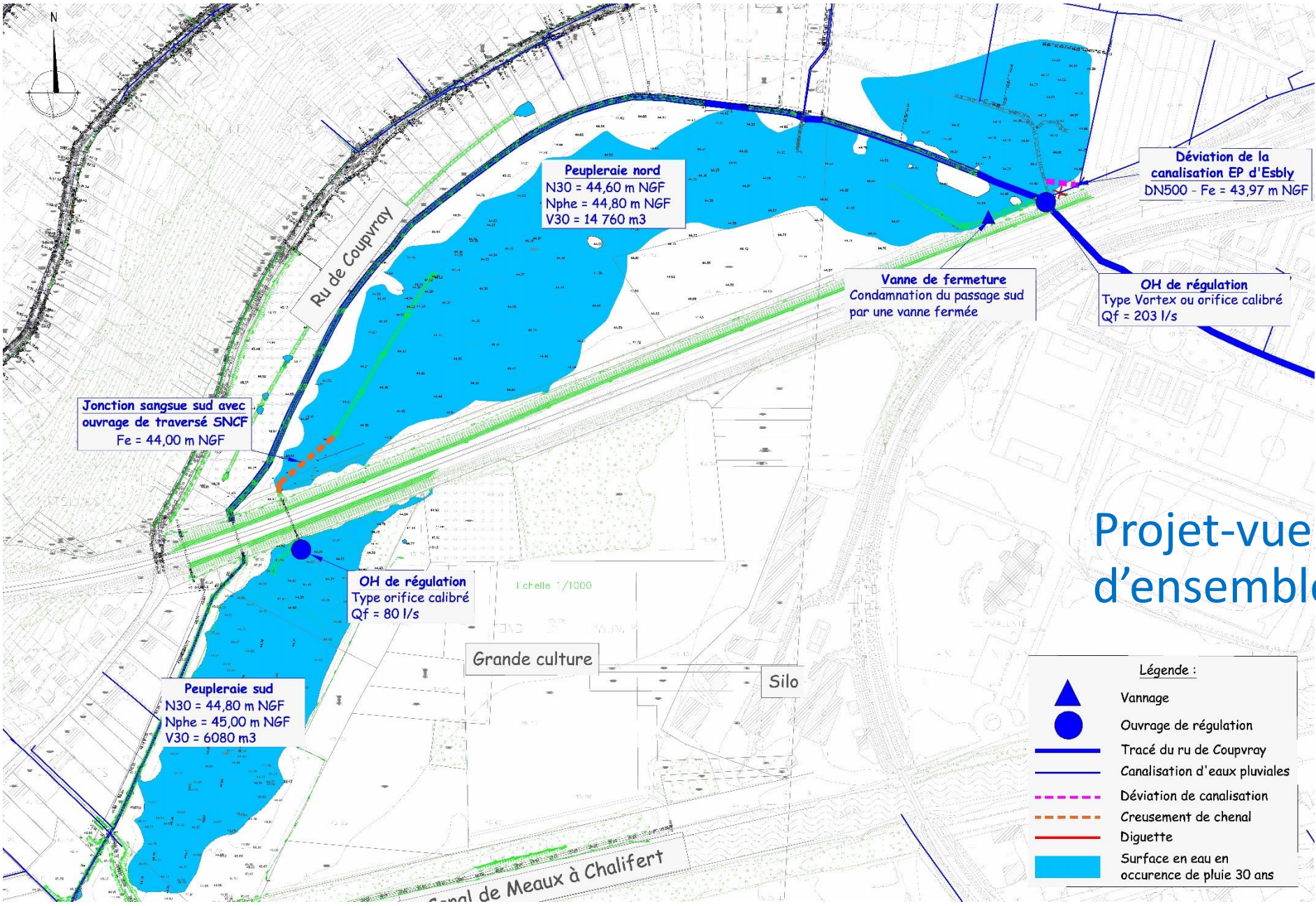


Illustration de la zone d'emprise du projet



Peupleraie nord
 N30 = 44,60 m NGF
 Nphe = 44,80 m NGF
 V30 = 14 760 m³

Déviation de la canalisation EP d'Esblly
 DN500 - Fe = 43,97 m NGF

Vanne de fermeture
 Condamnation du passage sud
 par une vanne fermée

OH de régulation
 Type Vortex ou orifice calibré
 Qf = 203 l/s

Junction sangsue sud avec ouvrage de traversé SNCF
 Fe = 44,00 m NGF

OH de régulation
 Type orifice calibré
 Qf = 80 l/s

Peupleraie sud
 N30 = 44,80 m NGF
 Nphe = 45,00 m NGF
 V30 = 6080 m³

Grande culture




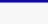




Silo

Canal de Meaux à Chalifert

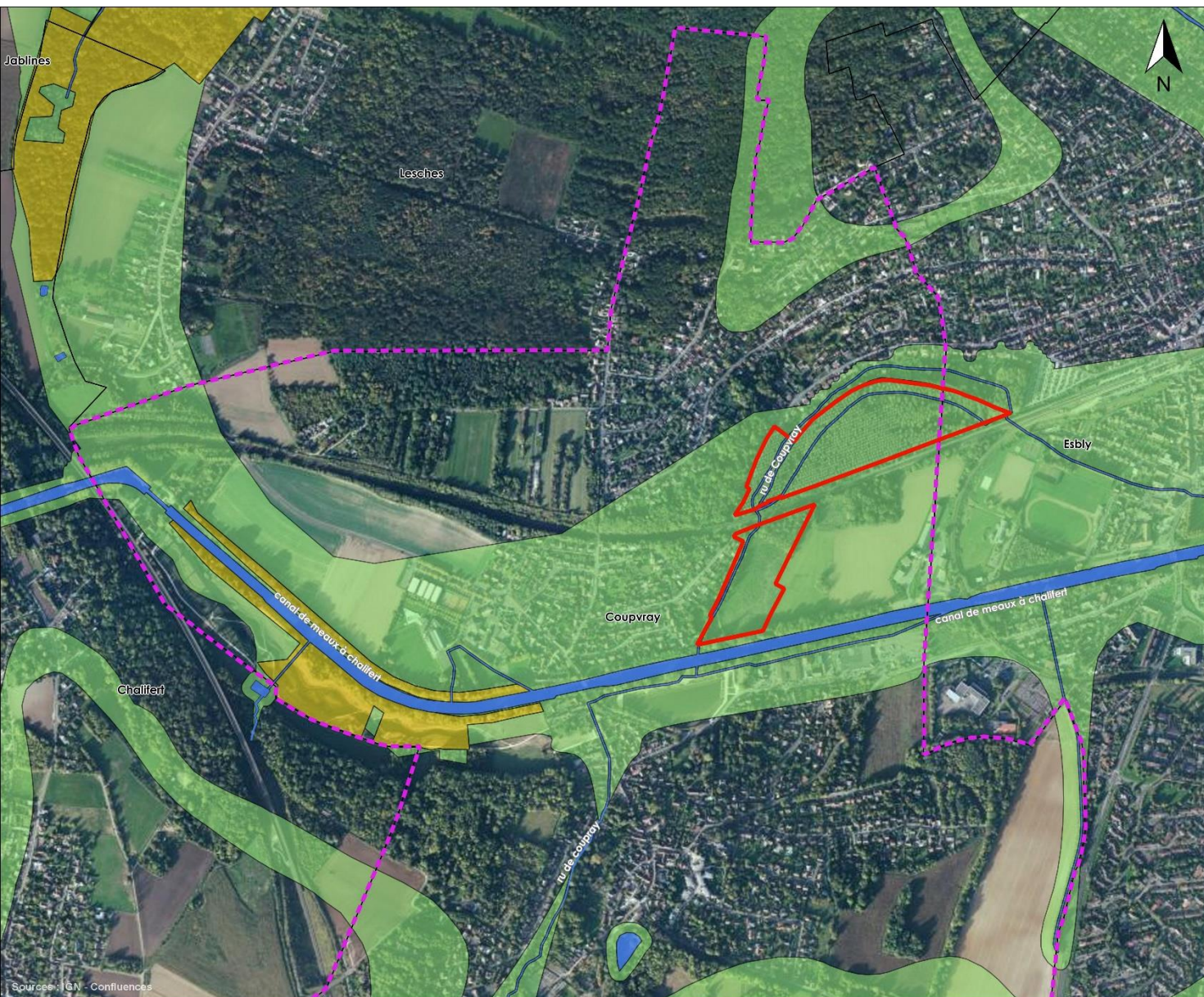
Echelle 1/1000

Projet-vue d'ensemble

Légende :

-  Vannage
-  Ouvrage de régulation
-  Tracé du ru de Coupvray
-  Canalisation d'eaux pluviales
-  Déviation de canalisation
-  Creusement de chenal
-  Diguette
-  Surface en eau en occurrence de pluie 30 ans

Enveloppe Alerie Zone Humide



Légende

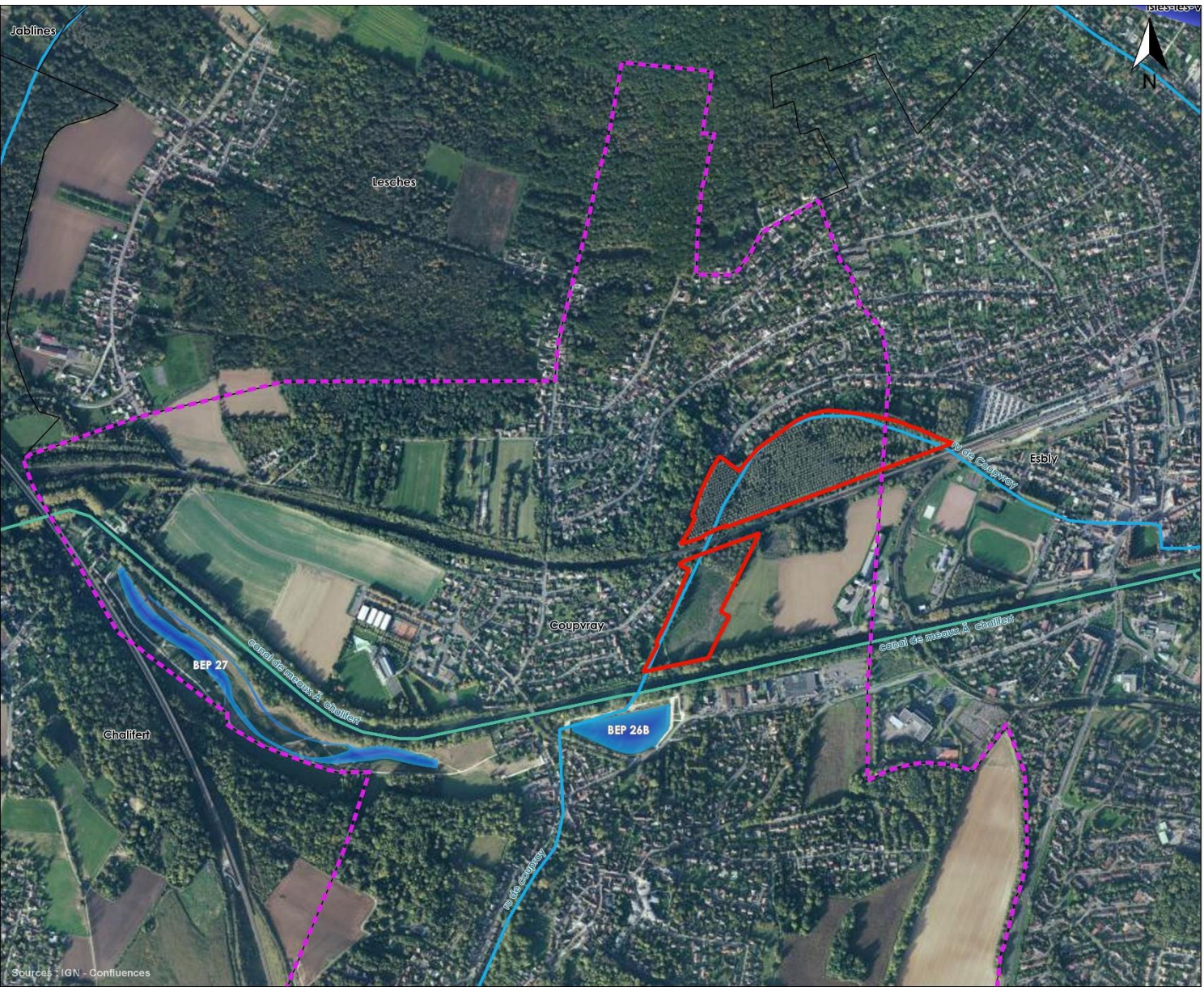
- Emprise du projet
- Val d'Europe Agglomération
- Limite communale

Enveloppe alerte Zone humide

- 1
- 2
- 3
- 5

0 200 400 600 m

1:10 000

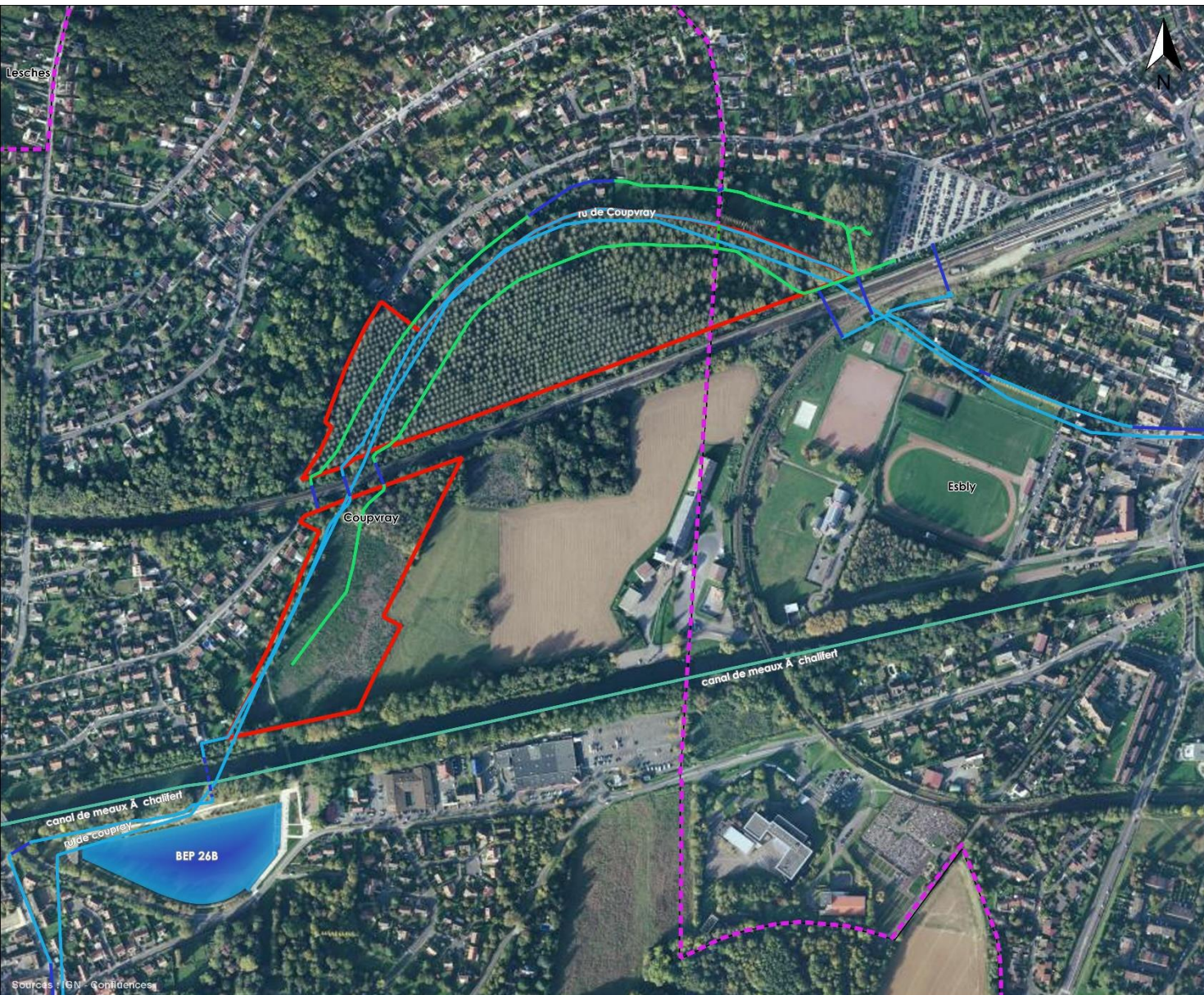


Hydrographie générale

- Légende**
- Emprise du projet
 - Val d'Europe Agglomération
 - Limite communale
- Hydrographie**
- La Marne
 - Aqueduc, conduite forcée
 - Canal, chenal
 - Cours d'eau naturel
 - Bassins



Hydrographie locale



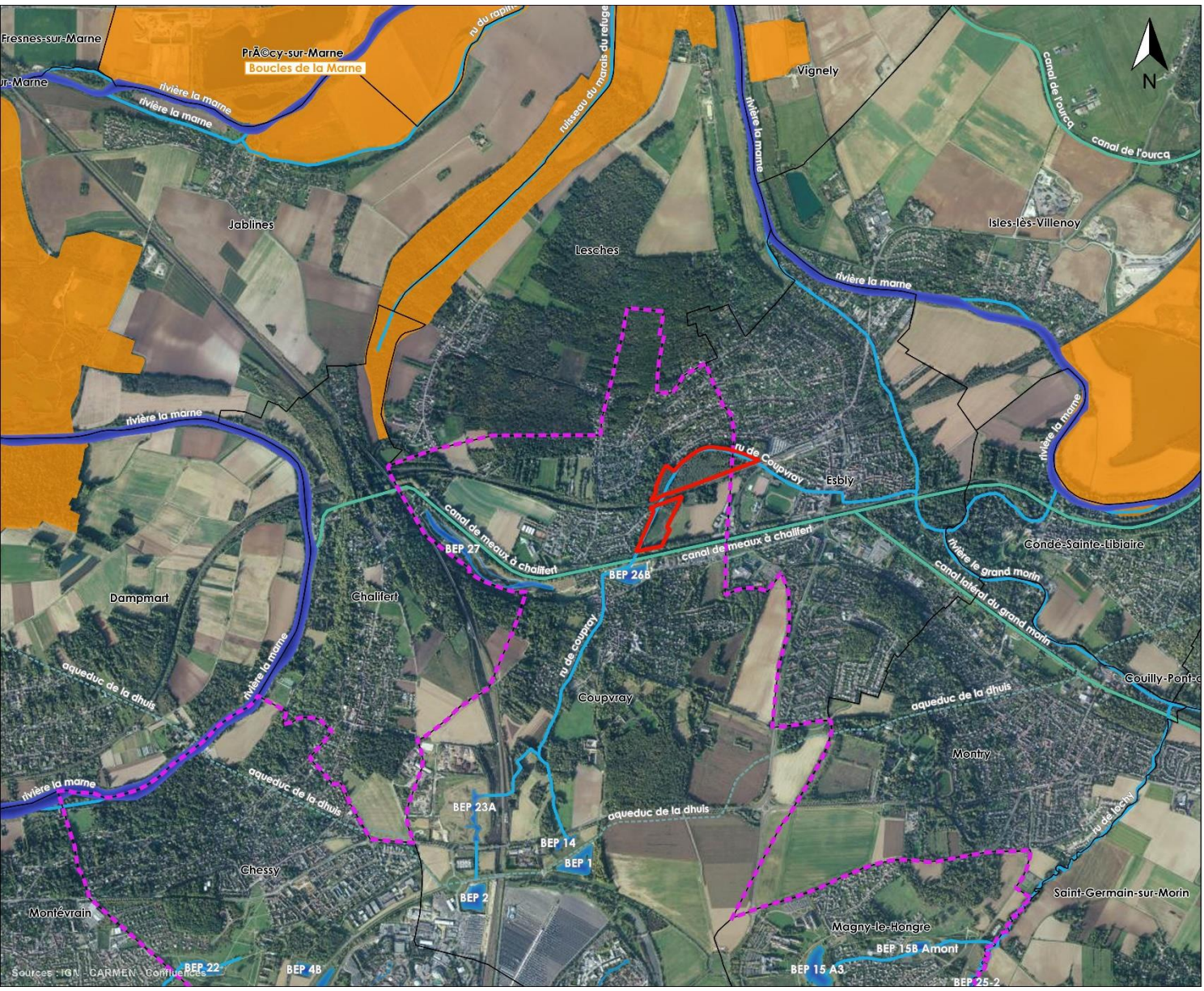
Légende

- Emprise du projet
 - Val d'Europe Agglomération
 - Limite communale
- ### Hydrographie
- Bassins
 - Canal, chenal
 - Cours d'eau naturel
 - Ru de Coupray
 - Ouvrage
 - Canalisation
 - Sangsue
 - Canalisation non fonctionnel
 - Fossé

0 100 200 300 m

1:5 000






Natura 2000

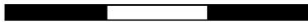
Légende

-  Emprise du projet
-  Val d'Europe Agglomération
-  Limite communale

Hydrographie

-  La Marne
-  Aqueduc, conduite forcée
-  Canal, chenal
-  Cours d'eau naturel
-  Bassins
-  Zones de protection spéciale-ZPS

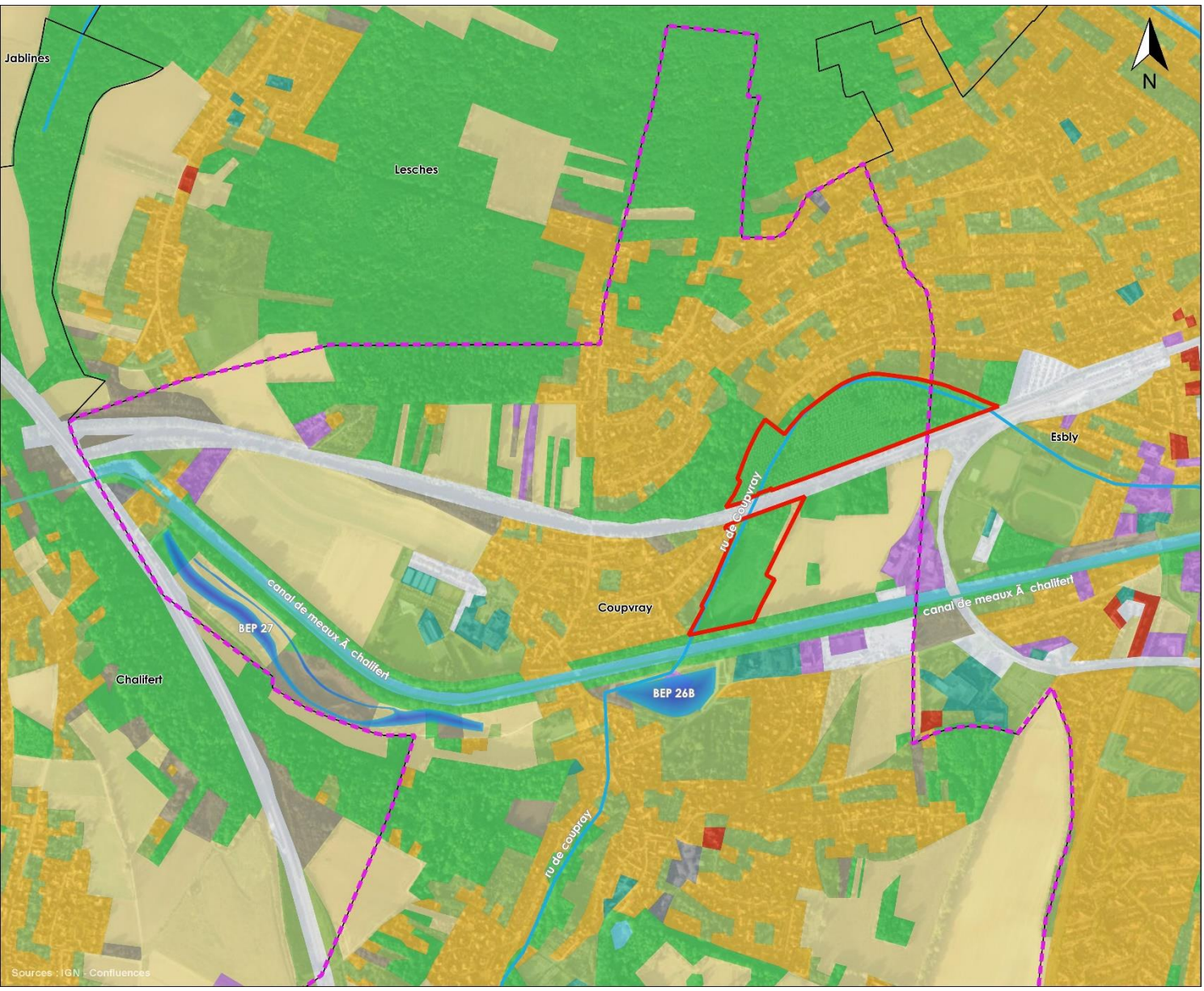
0 500 1000 1500 m



1:25 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil



Couvray Nord Canal

Occupation du Sol

Légende

- Emprise du projet
- Val d'Europe Agglomération
- Limite communale

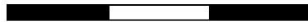
Hydrographie

- La Marne
- Aqueduc, conduite forcée
- Canal, chenal
- Cours d'eau naturel
- Bassins

MOS 2012

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espace ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges et chantiers

0 200 400 600 m



1:10 000



PLUI

Liste des emplacements réservés

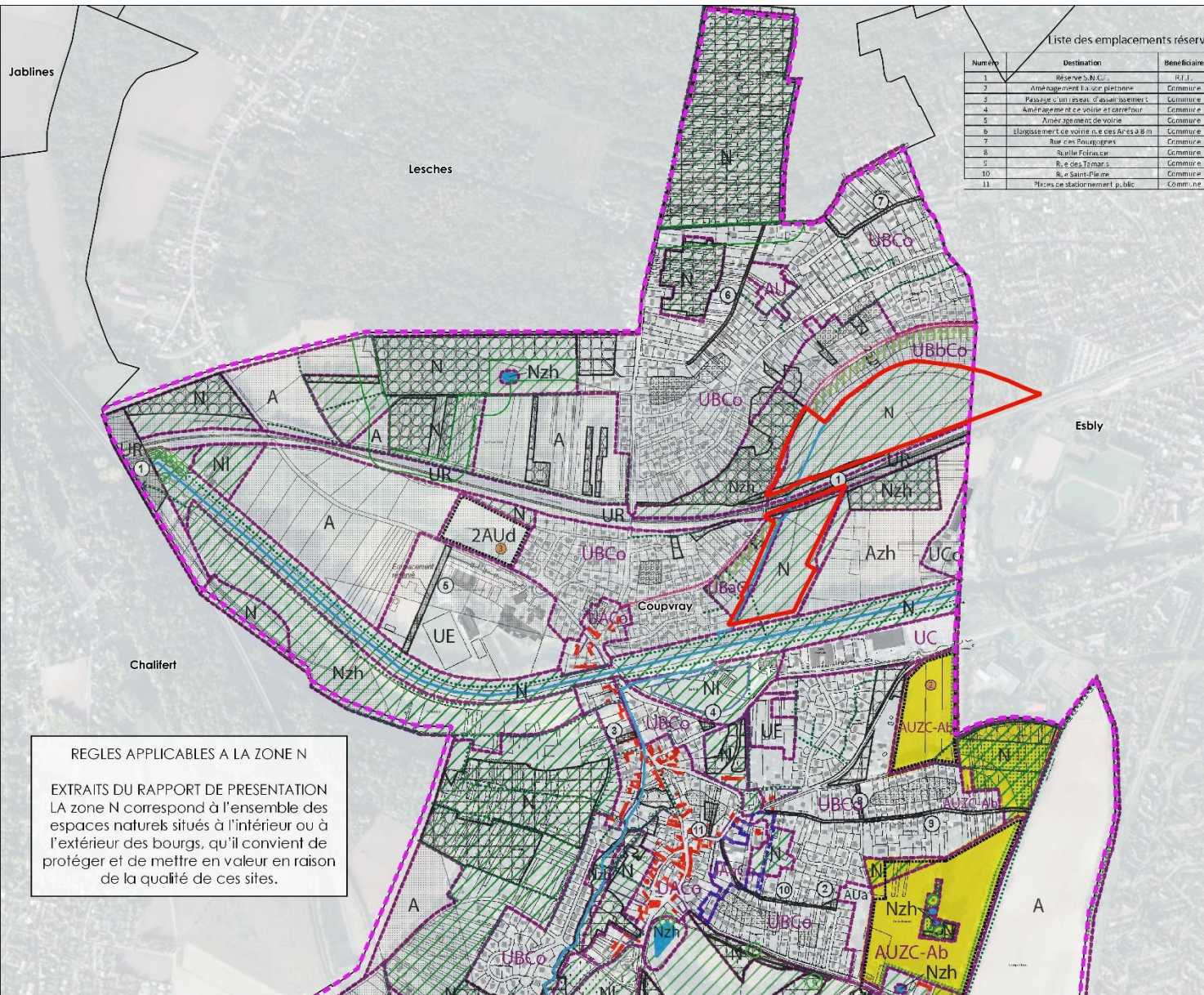
N°	Destination	Bénéficiaire
1	Réserve N.C.U.	R.F.J.
2	Aménagement la voirie piétonne	Commune
3	Passage d'un canal d'assainissement	Commune
4	Aménagement de voirie et carrefour	Commune
5	Aménagement de voirie	Commune
6	Élargissement de voirie rue des Ares à 8 m	Commune
7	Rue des Pouppes	Commune
8	Ruelle Fricas	Commune
9	Rue des Tamaris	Commune
10	Rue Saint-Pierre	Commune
11	Places de stationnement public	Commune

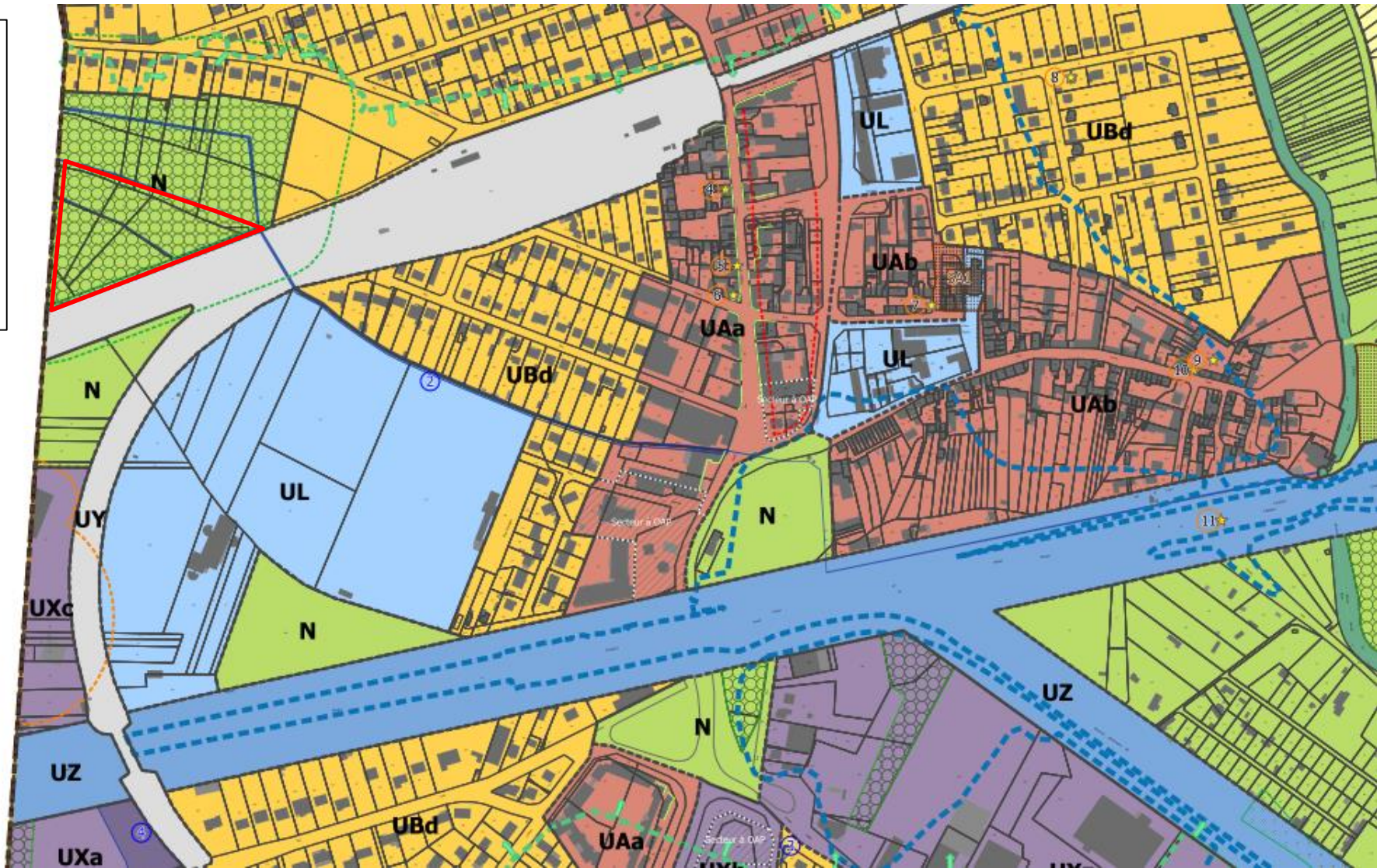
Légende

- Emprise du projet
 - Val d'Europe Agglomération
 - Limite communale
 - Zone N (Naturelle)
 - Limite des orientations d'aménagement et de programmation
 - Espaces boisés classés
 - Espace vert paysager
 - Secteurs affectés par le bruit (arrêtés préfectoraux)
 - Bande d'implantation des constructions
 - Liaisons douces structurantes protégées au titre de l'article L.123-1-5-IV-1° du code de l'urbanisme
 - Périmètre du droit de volume sur emprise ferroviaire
 - Secteur à plan de masse
 - Emplacement réservé
 - Servitude d'alignement de la rue des Marais
 - Secteurs ou zones dans lesquels sont fixés des objectifs de réalisation de logements sociaux au titre de l'article L.123-1-5-4° du code de l'urbanisme
 - Périmètre à l'intérieur duquel le nombre de places de stationnement exigible par logement est limité en vertu de l'article L.123-1-13 du code de l'urbanisme
 - Lisière de 50 m liée au boisement de plus de 100 ha
- Zones humides**
- Mare
 - Autres zones humides
- Éléments à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme**
- Construction d'intérêt architectural
 - Clôture à conserver
 - Alignements d'arbres ou haies
 - Arbres remarquables isolés
 - Espace paysager
 - Cœur d'îlot
 - Bassin de rétention
 - Cours d'eau
- 0 200 400 600 m
1:10 000

REGLES APPLICABLES A LA ZONE N

EXTRAITS DU RAPPORT DE PRESENTATION
 LA zone N correspond à l'ensemble des espaces naturels situés à l'intérieur ou à l'extérieur des bourgs, qu'il convient de protéger et de mettre en valeur en raison de la qualité de ces sites.





 Périmètre du projet

Extrait du plan PLU d'Esbly

ZNIEFF type I et II



L gende

- Emprise du projet
- Val d'Europe Agglom ration
- Limite communale
- Hydrographie
 - La Marne
 - Aqueduc, conduite forc e
 - Canal, chenal
 - Cours d'eau naturel
 - Bassins
- ZNIEFF type I
- ZNIEFF type II

0 200 400 600 m

1:15 000